

Liste des points et votes - Conseil municipal du 12 septembre 2024

Approbation du procès-verbal du 27 juin 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal est approuvé

2024-087 Installation d'un Conseiller municipal

Vu l'avis favorable, émis à l'unanimité, de la commission municipale concernée, le Conseil décide de prendre acte de l'installation de Monsieur Patrick AOU DAY dans la fonction de Conseiller municipal.

2024-088 - Assemblée _ Modification de la constitution des groupes politiques

Vu l'avis favorable, émis à l'unanimité, de la commission municipale concernée, le Conseil décide de prendre acte de la constitution des groupes d'élus tels que mentionnés dans le rapport de présentation.

2024-089 - Assemblée – Modification des représentants au sein des commissions municipales

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Patrick AOU DAY), le Conseil décide :

De rapporter dans tous ses effets la délibération n°2024-056 bis relative à la désignation des élus dans les commissions municipales.

De désigner les conseillers municipaux suivants au sein des commissions suivantes :

1^{ère} Commission :

Ibrahima TRAORE	Corinne BOCABEILLE
Kamel BOUFRAINE	Lionel ZINCIROGLU
Catherine FOURCADE	Jean-Philippe EDET
Frederic RAYMOND	Jean-François BANBUCK
Sidi CHIAKH	Jean-Marc NICOLLE

2^{ème} Commission :

Christine MUSEUX	Geneviève ETIENNE
Latifa EL KRETE	Véronique GESTIN
Fatoumata THIAM	Bernard CHAPPELLIER
Patrick AOU DAY	Jean-Pierre RUGGIERI
Toufik KHIAR	Vry-Narcisse TAPA

3^{ème} Commission :

Jonathan HEMERY	Ghislaine BASSEZ
Julie DEFRANCE	Nadia CHIBOUB
Elsa BADO	Maeva HARTMANN
Anissa AZZOUG	Jérôme GIBLIN
Annie PARIS	

4^{ème} Commission :

Jean-Philippe EDET	Ibrahima TRAORE
Oidi BELAINOUSSI	Jérôme GIBLIN
Julie DEFRANCE	Laurence COUTO
Brigitte BRICOUT	Jacques HASSIN
Mounia BENSETTITI	Sidi CHIAKH

2024-090 - Assemblée – Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du Kremlin-Bicêtre (CCAS)

Vu les deux listes présentées en séance,

Après avoir procédé aux opérations de vote à bulletin secret conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil décide de procéder à la désignation par vote, au scrutin proportionnel de listes au plus fort reste, des huit membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Liste des candidats	- Liste 1 : Véronique GESTIN, Jacques HASSIN, Fatoumata THIAM, Corinne BOCABEILLE, Patrick AOUDAY, Ibrahima TRAORE, Jean-Philippe EDET - Liste 2 : Jean-François BANBUCK, Nadia CHIBOUB, Toufik KHIAR, Mounia BENSETTITI, Latifa EL KRETE, Jérôme GIBLIN, Bernard CHAPPELLIER, Laurence COUTO
Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Nombre de voix par liste	Liste 1 : 21 voix / Liste 2 : 14 voix
Répartition des sièges	- Liste 1 : 5 sièges - Liste 2 : 3 sièges

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

Véronique GESTIN	Patrick AOUDAY
Jacques HASSIN	Jean-François BANBUCK
Fatoumata THIAM	Nadia CHIBOUB
Corinne BOCABEILLE	Toufik KHIAR

2024-091 - Assemblée – Représentation de la Ville au sein des instances la SCIC HLM « Kremlin-Bicêtre Habitat coopérative HLM » - Modification du collège des personnes qualifiées

Après en avoir délibéré par 18 voix pour (Frédéric RAYMOND, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Ibrahima TRAORE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Patrick AOUDAY), 5 contre (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), et 12 ne prenant pas part au vote (Jean-François DELAGE, Anissa AZZOU, Christine MUSEUX, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Kamel BOUFRAINE, Jérôme GIBLIN, Toufik KHIAR), le Conseil décide :

De rapporter l'article 2 de la délibération n°2024-017 du 15 février 2024.

De proposer Mme Marie-Claude GIRAUD comme personnalité qualifiée représentant la Ville au sein du collège des personnalités qualifiées de l'assemblée générale de la SCIC HLM « KBH coopérative HLM » et en application des stipulations de l'article 1^{er} du pacte d'actionnaire approuvé par la délibération 2023-030A du 29 juin 2023,

2024-092 - Education – Communication sur la rentrée scolaire 2024

Vu l'avis favorable, émis à l'unanimité, de la commission municipale concernée, le Conseil décide de prendre acte de la communication sur la rentrée scolaire 2024

2024-093 - Finances – Rapport sur le suivi et les actions mises en place à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Après en avoir délibéré par 21 voix prenant acte du rapport (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Patrick AOUDAY) et 14 ne prenant pas acte du rapport (Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jérôme GIBLIN, Jean-François BANBUCK, M. NICOLLE, Bernard CHAPPELLIER, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide de prendre acte du rapport présentant les actions entreprises à la suite des recommandations émises par la Chambre régionale des comptes dans son Rapport d'observations définitives, annexé à la présente délibération.

2024-094 - Stationnement – Attribution du contrat de délégation de service public de stationnement payant sur voirie de la Ville du Kremlin-Bicêtre

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOU, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine

BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOC, Julie DEFRANCE, Patrick AOUUDAY), 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), et 9 ne prenant pas part au vote (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN), le Conseil décide :

D'ATTRIBUER le contrat de délégation du service public de stationnement payant sur voirie de la Ville du Kremlin-Bicêtre à la Société INDIGO INFRA.

D'APPROUVER le projet de contrat de délégation du service public de stationnement payant sur voirie de la Ville du Kremlin-Bicêtre et ses annexes.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit contrat de délégation de service public et ses annexes ainsi que tous actes afférents, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

2024-095 - Finances – Modalités de gestion des amortissements des immobilisations pour le budget principal de la Ville du Kremlin-Bicêtre

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDÉT, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADOC, Julie DEFRANCE, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Patrick AOUUDAY), le Conseil décide :

Dit que la présente délibération remplace la délibération n° 2023-080 du 19 octobre 2023 relative aux modalités de gestion des amortissements des immobilisations, pour le budget principal de la Ville du Kremlin-Bicêtre.

Arrête le tableau joint en annexe, qui indique les durées d'amortissement par catégorie (définies par les imputations d'acquisition).

Décide que les fonds et subventions transférables, reçus pour réaliser des biens amortissables (chapitre 13), sont amortis selon la même durée que les biens auxquels ils se rattachent, avec application du *pro rata temporis*.

Porte à 500 € TTC le seuil en deçà duquel les immobilisations dites « de faible valeur » s'amortissent en un an. Dès qu'ils sont amortis, les biens de faible valeur peuvent être sortis de l'inventaire comptable tenu par l'ordonnateur par une opération d'ordre non budgétaire. Le comptable public en est informé afin de mettre à jour l'actif immobilisé.

Applique un amortissement linéaire au *pro rata temporis* pour les acquisitions à compter du 1^{er} janvier 2024.

Décide que sont exonérés de l'application du *pro rata temporis* :

- l'amortissement des biens de faible valeur,
- l'amortissement des frais d'étude et des frais d'insertion non suivis de réalisation,
- ainsi que l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Ils seront amortis à partir de l'exercice suivant l'acquisition.

Dit que ces dispositions s'appliquent aux immobilisations mises en service à partir du 1^{er} janvier 2024.

ANNEXE - Tableau relatif aux amortissements

COMPTES BUDGETAIRES	BIENS ET CATEGORIES DE BIENS AMORTISSABLES	TYPE (P : <i>pro rata temporis</i>)	DUREE
	Tout bien d'investissement dont la valeur d'acquisition unitaire est inférieure à 500 € TTC	-	1 an
13 - Subventions d'investissement perçues			
	Subventions d'équipement finançant un bien amortissable	P	Selon la durée d'amortissement du bien subventionné

20 - Immobilisations incorporelles			
202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	P	10 ans
2031	Frais d'études (non suivis de réalisation)	-	5 ans
2032	Frais de recherche et de développement	P	5 ans
2033	Frais d'insertion (non suivis de réalisation)	-	5 ans
205x	Concessions et droits similaires	P	2 ans
208x	Autres immobilisations incorporelles	P	5 ans
204 - Subventions d'équipement versées			
204xxx	Subventions d'équipement versées	-	5 ans
21- Immobilisations corporelles			
2121/ 21721	Plantations d'arbres et d'arbustes	P	20 ans
2128 / 21728	Autres agencements et aménagements	P	20 ans
2132x / 21732x	Constructions - Bâtiments privés	P	30 ans
2135x / 21735	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	P	30 ans
2152 / 21752	Installations de voirie	P	30 ans
2153x	Réseaux divers	P	30 ans
21568 / 217568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	P	10 ans
2157x / 21757x	Matériel et outillage technique	P	10 ans
2158 / 21758	Autres installations, matériel et outillage techniques	P	10 ans
21612	Biens historiques et culturels immobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	P	5 ans
21622	Biens historiques et culturels mobiliers - Dépenses ultérieures immobilisées	P	5 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	P	15 ans
21828 / 217828	Véhicules légers et Autocars	P	8 ans
21828 / 217828	Camions et véhicules industriels	P	5 ans
2183x	Matériel informatique	P	5 ans
2184x	Matériel de bureau et mobilier	P	15 ans
2185	Matériel de téléphonie	P	5 ans
2186	Cheptel	P	8 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	P	10 ans

2024-096 - Urbanisme – Adhésion à la Société Publique Locale GOSB

Après en avoir délibéré par 27 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Patrick AOU, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI), et 8 abstentions (Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'APPROUVER le projet de statuts modifiés et le pacte d'actionnaires de la Société Publique Locale (SPL) Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) et d'AUTORISER Monsieur le Maire à les signer.

D'APPROUVER une participation de la Ville du Kremlin-Bicêtre à hauteur de 9 200,00 €, soit 4 % du capital dont la moitié libérable dès la création de la SPL.

DE VERSER un montant de 4 600 € sur le compte bancaire ouvert au nom de SPL Grand-Orly Seine Bièvre, au titre de la partie du capital libérable à la constitution de la SPL, à hauteur de 50 %.

DE DESIGNER Frédéric RAYMOND en qualité de représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'Administration (CA) et à l'Assemblée Générale (AG) de la SPL Grand-Orly Seine Bièvre.

DE DESIGNER le Directeur des Services Techniques, en qualité de censeur.

DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget communal.

2024-097 - Commerce – Approbation de la convention portage foncier sur l'acquisition par le Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne (SAF94) du local commercial situé 30, avenue Eugène Thomas

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Patrick AOU, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver la convention de portage foncier relative à cette acquisition et d'autoriser M. le Maire à la signer.

Les dépenses sont inscrites sur le budget 2024.

2024-098 - Commerce – Acquisition du bail situé au 25bis, avenue Eugène Thomas

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Patrick AOU, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI), et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver l'acquisition du droit au bail situé 25 bis, avenue Eugène Thomas afin d'installer provisoirement une antenne des services publics municipaux.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'acte d'acquisition nécessaire à l'exécution de la présente au prix de 33.000 €.

Dit que les dépenses sont inscrites sur le budget 2024.

2024-099 - Commerce – Approbation du cahier des charges de rétrocession du droit au bail du 1 avenue Eugène Thomas

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADO, Julie DEFRANCE, Patrick AOU) et 14 abstentions (Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAÏNE, Jérôme GIBLIN, Jean-François BANBUCK, M. NICOLLE, Bernard CHAPPELLIER, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver le cahier des charges de rétrocession du bail commercial du bien situé 1 avenue Eugène Thomas définissant les conditions de la rétrocession et les critères de sélection qui présideront au choix du cessionnaire.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer la procédure d'appel à candidatures.

Précise qu'un avis de rétrocession sera publié en mairie par voie d'affichage pendant une durée de quinze jours.

2024-100 - Commerce – Signature d'un protocole de partenariat entre la société immobilière 3F et la Ville relatif à la création d'une surface commerciale dans l'immeuble situé 76/78, avenue de Fontainebleau

Après en avoir délibéré par 30 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUZ, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOZ, Julie DEFRANCE, Patrick AOUDAY, Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jérôme GIBLIN, Jean-François BANBUCK, M. NICOLLE, Bernard CHAPPELLIER, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI) et 5 abstentions (Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver le protocole de partenariat passé entre la société immobilière I3F et la Ville.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le protocole de partenariat et tout document y afférent.

2024-101 - Commerce - Rétrocession du bail commercial situé 30, avenue Eugène Thomas

Après en avoir délibéré par 34 voix pour (Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUZ, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADOZ, Julie DEFRANCE, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Patrick AOUDAY), et 1 ne prenant pas part au vote (Jean-François DELAGE), le Conseil décide :

D'approuver la rétrocession du droit au bail situé 30 avenue de Fontainebleau à la SARL LA GRANDE BALADE selon les modalités exposées, sous réserve de l'obtention du prêt bancaire du candidat.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente, et notamment la promesse de vente du droit au bail au prix de 50.000 € qui conditionne l'obtention du prêt bancaire, ainsi que la cession définitive en résultant.

Dit que les recettes seront inscrites au budget 2024.

2024-102 - Culture – Adhésion à l'Association *Images en Bibliothèque*

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUZ, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADOZ, Julie DEFRANCE, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Patrick AOUDAY), le Conseil décide :

D'approuver l'adhésion de la Ville à l'association Images en Bibliothèques

D'autoriser le versement de la cotisation pour l'année 2024, soit 125 €.

D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-103 - Culture – Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSES) de la médiathèque l'ECHO

Après en avoir délibéré par 21 voix pour (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUZ, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Elsa BADOZ, Julie DEFRANCE, Patrick AOUDAY) et 14 abstentions (Toufik KHIAR, Kamel BOUFRAINE, Jérôme GIBLIN, Jean-François BANBUCK, M. NICOLLE, Bernard CHAPPELLIER, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Mounia BENSETTITI, Jean-Pierre RUGGIERI, Laurence COUTO, Nadia CHIBOUB, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU), le Conseil décide :

D'approuver le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social de la médiathèque L'ECHO, 2024-2029.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter auprès de tous les partenaires publics les subventions nécessaires au financement des actions de la médiathèque L'ECHO dans le cadre du Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social.

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-104 - Culture – Convention de partenariat entre Bibliothèques sans Frontières (BSF) et la Ville du Kremlin-Bicêtre pour le projet *Sea Beyond*

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFANCE, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Patrick AOUUDAY), le Conseil décide :

D'approuver la Convention de partenariat entre Bibliothèques Sans Frontières et la Ville du Kremlin-Bicêtre, Programme *Sea Beyond*, annexée à la présente délibération.

D'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2024-105 - Démocratie locale – Règlement intérieur de la MCVA

Vu l'amendement sur le règlement intérieur, proposé en séance et adopté à l'unanimité,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFANCE, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Patrick AOUUDAY), le Conseil décide d'adopter le règlement intérieur de la Maison de la Citoyenneté et de la Vie associative.

2024-106 - Garage-Logistique – Autorisation de sortie de l'inventaire municipal d'un véhicule

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Jean-François DELAGE, Frédéric RAYMOND, Anissa AZZOUG, Sidi CHIAKH, Véronique GESTIN, Jean-Philippe EDET, Christine MUSEUX, Catherine FOURCADE, Jacques HASSIN, Geneviève ETIENNE, Jonathan HEMERY, Corinne BOCABEILLE, Ibrahima TRAORÉ, Fatoumata THIAM, Annie PARIS, Ghislaine BASSEZ, Brigitte BRICOUT, Vry Narcisse TAPA, Jérôme GIBLIN, Kamel BOUFRAÏNE, Toufik KHIAR, Elsa BADO, Julie DEFANCE, Mounia BENSETTITI, Jean-François BANBUCK, Bernard CHAPPELLIER, Jean-Marc NICOLLE, Oidi BELAINOUSSI, Maeva HARTMANN, Jean-Pierre RUGGIERI, Nadia CHIBOUB, Laurence COUTO, Latifa EL KRETE, Lionel ZINCIROGLU, Patrick AOUUDAY), le Conseil décide :

D'autoriser la sortie d'inventaire de la laveuse TENAX ELECTRA 20 HYDRO et sa vente auprès de la société TENAX pour un montant de 15 000 €.

D'autoriser M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Monsieur le Maire lève la séance à 00h20.